



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023/006

CONTRAT D'ENTRETIEN DES PORTAILS BATTANTS AVEC LA SOCIÉTÉ AUTOMATISMES DIFFUSION

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022/39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour l'entretien des portails battants des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT la proposition de la société Automatismes Diffusion,

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer un contrat entre la commune et la société Automatismes Diffusion, sise route de la Berchère - 95580 Andilly, représentée par M. Guillaume THOMAS son responsable commercial, pour l'entretien des portails battants des bâtiments communaux suivants :

- Mairie de Parmain
- Parc de la mairie - place Georges Clemenceau
- Cimetière de Parmain – rue de Parmain
- Cimetière de Jouy le Comte – rue du Maréchal Joffre
- Ateliers municipaux – chemin de la Sablière
- Centres de loisirs
- Cuisine centrale – allée des Peupliers
- Cabinet médical – rue Raymond Poincaré

ARTICLE 2 : Que le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er mars 2023 jusqu'au 29 février 2024.

ARTICLE 3 : Que le montant des prestations est de 2 795,00€ HT – 3 354,00€ TTC annuel payable par trimestre à terme échu soit 698,75€ HT – 838,50€ TTC par trimestre. Que le coût de la main d'œuvre hors visite d'entretien est de 103,00€ HT – 123,60€ TTC. Que le coût d'un déplacement est de 110,00€ HT – 132,00€ TTC.

ARTICLE 4 : Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.

ARTICLE 6 : Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

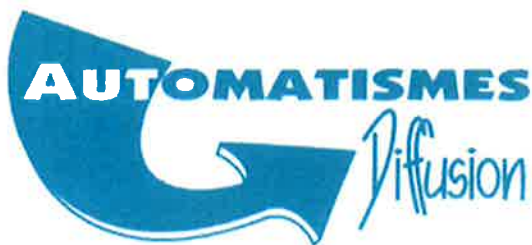
Fait à PARMAIN, le 1er février 2023



Loïc TAILLANTER,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loïc Taillanter'.

**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Commune
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Tél. : 01 34 44 09 60
SAV : 01 39 59 11 79

**Motorisation Portails, Portes de garage,
Portes automatiques, Contrôle d'accès,
Contrat d'entretien.**

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 095-219504800-20230201-DEC2023006-AR

Berger
Levrault

PROPOSITION

CONTRAT D'ENTRETIEN - GARANTIE 1

PORTAILS BATTANTS

LIEU DE L'INSTALLATION :

MAIRIE DE PARMAIN
Parc de la mairie-place georges Clémenceau
Cimetière de parmain – rue de parmain
Cimetière de jouy le comte – rue maréchal joffre
Ateliers municipaux
Centres de loisirs
Cuisine centrale – allée des peupliers
Cabinet médical

TYPE DE PORTES :

Portails et portillons battants automatiques
Borne escamotable

NOMBRE :

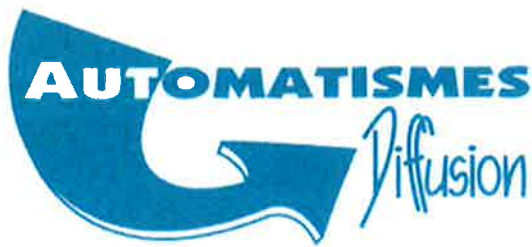
13 installations

DETECTIONS :

Emetteurs

SECURITE :

Cellules, barre palpeuse



Tél. : 01 34 44 09 60
SAV: 01 39 59 11 79

**Motorisation Portails, Portes de garage,
Portes automatiques, Contrôle d'accès,
Contrat d'entretien.**

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 095-219504800-20230201-DEC2023006-AR



ARTICLE 1 - OBJET

L'entreprise Automatismes Diffusion. prend en charge l'entretien de l'installation nommée, ci-dessus, aux conditions qui suivent.

ARTICLE 2 - PRESTATIONS

Le contrat comprend le coût de la main d'œuvre, les frais de déplacement des deux visites annuelles, obligatoires, ayant pour objet :

Descriptif des prestations pour les portails, portes de garage, barrières :

- La vérification de l'état général des circuits électroniques,
- La vérification de l'état général des systèmes de commandes
- La vérification et la remise en état des fixations des organes de commandes
- La vérification et la remise en état des fixations mécaniques d'installation
- La vérification de tous les systèmes de sécurité
- La vérification des butées,
- La vérification de l'enclenchement mécanique des contacts,
- La vérification des connexions électriques,
- Le réglage éventuel des vitesses et de la temporisation et des détections

Descriptif des prestations pour les portes piétonnes :

Vérification de la fixation de l'installation
Vérification du fonctionnement général
Vérification des articulations et/ou les coulissements
Vérification des organes de transmission de mouvement
Vérification des organes de guidage
Vérification des organes d'anti-cabrage / d'anti-dégondage
Vérification des zones de fin de course
Effectuer tous les nettoyages (rails, galets, système de transmission)
Nettoyage des contacts électriques
Effectuer les réglages électriques et mécaniques
Contrôle de l'état des moteurs
Vérification du fonctionnement des commandes, télécommandes, et commutation
Vérification du fonctionnement des systèmes d'ouverture d'urgence automatique
Vérification de l'état des parachutes
Vérification du fonctionnement des sécurités au franchissement
Vérification du fonctionnement de la réouverture sur obstacle
Vérification des verrouillages
Vérification de l'état des vantaux, tabliers, lisses, lames

AUTOMATISMES DIFFUSION

SAS au capital de 7622,45€ - RCS Pontoise B 422 084 384 – APE 4652 Z

Route de la Berchère ZAC de la Berchère – 95580 ANDILLY / www.automatismes-diffusion.com

N°TVA Intracommunautaire FR 324 220 84 384



Tél. : 01 34 44 09 60
SAV: 01 39 59 11 79

NOTA : la mise en conformité des installations n'est pas incluse dans nos contrats. Lors de notre première visite un compte rendu sur l'état général et la nécessité de réaliser des travaux de sécurité parviendra au client. La décision de faire les travaux lui appartiendra. La société AUTOMATISMES Diffusion ne pourra être tenue pour responsable et se réserve le droit de résilier le contrat.

ARTICLE 3 - DELAI D'INTERVENTION

La société Automatismes Diffusion. s'engage à intervenir dans un délai de 24 heures, sauf samedis, dimanches et jours fériés.

ARTICLE 4 - DUREE

La durée du présent contrat est d'un an, à compter de la date d'effet.
Il se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation faite par l'une des deux parties par lettre recommandée trois mois avant l'échéance.

ARTICLE 5 - PRIX

Le prix du présent contrat est de : **2 795,00 Euros H.T** annuel, payables par trimestre à terme échu soit **698,75 € H.T** par trimestre. TVA 20% en sus.

Pour les dépannages hors visite d'entretien :

Une heure de main d'œuvre : **103,00 € H.T.**
Un déplacement : **110,00 € H.T.**

ARTICLE 6 – REVISION DES PRIX :

Les prix sont fermes durant la première année du contrat, puis ils seront révisables annuellement à chaque date anniversaire selon la formule suivante :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \frac{FSD_2}{FSD_{2o}}$$

C_n : coefficient de révision des prix.

FSD₂ : valeur de l'indice frais et services et services divers, modèle n°2, 3 mois avant la date anniversaire du contrat.

FSD_{2o} : valeur de cet indice 3 mois avant la date de notification du contrat.

La formule de révision de prix devra être présentée annuellement avec la dernière facture du présent contrat. Les indices ici mentionnés sont ceux publiés au Moniteur des travaux publics et des Bâtiments.

AUTOMATISMES DIFFUSION

SAS au capital de 7622,45€ - RCS Pontoise B 422 084 384 – APE 4652 Z

Route de la Berchère ZAC de la Berchère – 95580 ANDILLY / www.automatismes-diffusion.com

N°TVA Intracommunautaire FR 324 220 84 384

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 095-219504800-20230201-DEC2023006-AR

Berger
Levrault

**Motorisation Portails, Portes de garage,
Portes automatiques, Contrôle d'accès,
Contrat d'entretien.**



Tél. : 01 34 44 09 60
SAV: 01 39 59 11 79

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 095-219504800-20230201-DEC2023006-AR



**Motorisation Portails, Portes de garage,
Portes automatiques, Contrôle d'accès,
Contrat d'entretien.**

ARTICLE 7 - DATE D'EFFET

La date d'effet du présent contrat sera **Le 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024**. Elle ne pourra, cependant, pas être antérieure de plus d'une semaine en comparaison avec le cachet de la poste.

Un contrôle de l'état général des portes pourra être réalisé par la Société Automatismes Diffusion dans un délai de 15 jours. Au-delà de cette période, le contrat deviendra valide, sans recours.

ARTICLE 8 - DEFAUT DE PAIEMENT

Le non-paiement, 60 jours après échéance et après mise en demeure restée infructueuse, d'une facture de réparation hors contrat d'entretien, ex. tentative de vol, porte forcée, mauvaise utilisation etc... entraîne la suspension immédiate du contrat.

ARTICLE 9 - DUREE DES TRAVAUX

L'entreprise Automatismes Diffusion, ne saurait être inquiétée en aucune façon de la durée des travaux d'entretien et des immobilisations en résultant, quelle qu'en soit la durée, le prix fixé au contrat ne pourra être réduit de ce fait.

ARTICLE 10 - CAS DE FORCE MAJEURE

L'entreprise Automatismes Diffusion ne saurait être non plus tenue pour responsable des interruptions ou accidents résultant des grèves, lock-out, guerres, émeutes, actes de malveillance, dégradations volontaires, incendies ou inondations et d'une façon générale de tout cas de force majeure, ni en cas d'utilisation anormale des appareils et de détériorations provenant des travaux exécutés par d'autres firmes ; dans tous les cas, les remises en état ne sont pas comprises dans le contrat

ARTICLE 11 - TIERS

L'intervention de tout tiers étranger à l'entreprise, sur les installations citées, ci-dessus, dégage celle-ci de toute responsabilité et lui permet, si bon lui semble de résilier le contrat.

AUTOMATISMES DIFFUSION

SAS au capital de 7622,45€ - RCS Pontoise B 422 084 384 – APE 4652 Z

Route de la Berchère ZAC de la Berchère – 95580 ANDILLY / www.automatismes-diffusion.com

N°TVA Intracommunautaire FR 324 220 84 384



Tél. : 01 34 44 09 60
SAV: 01 39 59 11 79

**Motorisation Portails, Portes de garage,
Portes automatiques, Contrôle d'accès,
Contrat d'entretien.**

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 095-219504800-20230201-DEC2023006-AR

Berger
Levrault

ARTICLE 12 - DISPOSITIONS A PRENDRE

Tout fait anormal intéressant les appareils doit être aussitôt signalé à l'entreprise et toutes dispositions doivent être prises par le client pour arrêter leur fonctionnement et en interdire l'usage. Une confirmation écrite sera transmise à l'entreprise par fax ou courriel pour un bon suivi.

ARTICLE 13 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

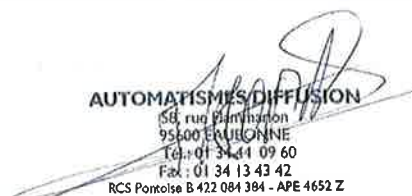
En cas de désaccord, le tribunal de Commerce de Pontoise est le seul compétent.

Fait à Andilly, le 25 janvier 2023

Pour accord
M. TAILLANTER
Maire de Parmain



Pour Automatismes Diffusion.
Guillaume THOMAS
Responsable commercial



Nom et N° tel du responsable local
M. PLUQUET 06.50.16.15.60